

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : [nhilmi-csslaval-gouv-qc-ca](https://www.cadre21.org/membres/1076c3c1423eae7192bfbf4c)

<https://www.cadre21.org/membres/1076c3c1423eae7192bfbf4c>

Date d'obtention : 2024-10-29 19:48:10

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur

Question 1 - Qu'est-ce que je retiens de la méthode d'intervention Sexto ?

- Mon rôle en tant qu'intervenante en matière de sextage.
- La manière d'agir
- L'issue des événements est tributaire de mon intervention

Question 2 - Qu'est-ce que cette formation va changer dans mes futures interventions ?

cette formation me permettra de développer mes compétences en matière d'intervention dans le cas de sextage

Question 3 - À quoi vais-je faire particulièrement attention auprès des élèves lorsque je devrai intervenir ?

Ne jamais consulter les images et les vidéos intimes pouvant correspondre à la pornographie juvénile.
prendre le ou la jeune en charge au plus vite, ne pas le ou la laisser seul(e) dans cette épreuve.
Ne jamais chercher à voir le contenu de l'appareil électronique d'un élève.